



Famille et société dans le monde grec et en Italie (V^e-II^e s. av. n.è.).

Capes-Agrégation d'histoire – Journée d'études
Vendredi 19 janvier 2018 – MMSH Aix-en-Provence
Amphithéâtre - 9h-17h

Présentation du dossier « spécial Concours »

jeudi 10 mai 2018

Par Hélène Aurigny, [1]Julien Dubouloz [2] et Isabelle Pernin. [3]

Famille et société dans le monde grec et en Italie (V^e-II^e s. av. n.è.). Présentation du dossier numérique de la revue *Historiens & Géographes* n° 442 (mai-juin 2018).

Le 19 janvier 2018 s'est tenue à la Maison méditerranéenne des Sciences de l'Homme une journée d'études consacrée à la nouvelle question d'histoire ancienne du CAPES et de l'Agrégation. À l'initiative de l'APHG, du centre Camille Jullian et avec le soutien de l'ÉSPE, cette manifestation scientifique a réuni des enseignants et des chercheurs d'Aix-Marseille mais aussi de plusieurs universités nationales, dont les travaux permettaient d'apporter un éclairage nouveau, une réflexion approfondie ou un regard synthétique sur la thématique.

Les objectifs de cette journée d'études étaient multiples : s'il était impossible de prétendre balayer complètement un tel sujet en une journée, nous avons voulu faire parler des spécialistes divers de la question, qu'ils la préparent ou non dans le cadre universitaire, pour enrichir les connaissances des étudiants sur le sujet. Nous avons tenu à faire découvrir l'actualité de la recherche dans ce domaine, les travaux de jeunes chercheurs ou des dossiers en cours d'étude ; nous avons souhaité offrir des cas d'études fondés sur une documentation large et variée : sources littéraires et épigraphiques, sources juridiques, sources archéologiques, iconographiques, etc.

Ce dossier a pour but d'articuler la recherche et l'enseignement sur cette nouvelle question, et aussi de contribuer à la formation disciplinaire des futurs et des actuels collègues enseignants.

Nous sommes très reconnaissants aux auteurs des textes qui ont non seulement accepté notre invitation, mais qui ont aussi revu leur texte, en l'enrichissant parfois sensiblement, dans **des délais très courts qui permettent au dossier de paraître sous forme numérique sur le site www.aphg.fr, rubrique « Espace adhérent(e) / Ressources APHG »**. L'ordre des contributions est le même que celui des communications de la journée d'études.

En plus des approches en grande partie thématiques de **Céline Dubois, Guillaume Biard et Stéphanie Maillot**, les contributions réunies montrent la diversité géographique des rapports entre famille et société dans ces mondes grec et romain. **Sophie Bouffier** étudie les relations de parenté en Sicile classique et hellénistique, la famille séleucide est l'objet de l'attention de **Jérémy Clément**, et c'est à Athènes que nous emmène ensuite **Julien Faguer**, pour traiter des rapports entre famille et patrimoine dans la cité classique. **Clara Berrendonner** brosse un tableau synthétique inédit des groupes de parenté aristocratiques dans l'iconographie italique du V^e-II^e s. av. n.è., tandis que **Philippe Moreau** éclaire l'importance des relations de filiation dans la société romaine.

En organisant cette journée d'études à Aix-en-Provence, nous voulions rappeler aussi l'importance de cette forme vivante d'enseignement qui permet la rencontre entre les spécialistes et les auditeurs. Nous nous réjouissons qu'elle ait attiré une large audience, un grand nombre d'étudiants et de collègues d'Aix, mais aussi d'Avignon, Montpellier, Nice ou Lyon.

Nous avons tenu à publier dans les meilleurs délais les textes de cette journée d'études dans la Revue *Historiens & Géographes* et nous remercions les responsables de la Rédaction, **Hubert Tison, Claude Ruiz et Marc Charbonnier**, d'accueillir ces actes dans un dossier spécial. Il était important de mettre au plus vite ces textes à disposition d'un public plus large que celui qui a eu l'occasion de se rendre à Aix, ce qui a guidé notre choix d'une publication entièrement numérique.

C'est ainsi que l'APHG, avec sa revue, joue pleinement son rôle de formation et de diffusion du savoir du monde scientifique vers les futurs professeurs et le public enseignant.



Les auteurs

Clara Berrendonner, ancienne élève de l'ENS Ulm et ancien membre de l'École française de Rome, est maître de conférences à l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne. Ses travaux portent sur les sociétés et le fonctionnement politique des cités de l'Italie romaine.

Guillaume Biard, ancien membre de l'École française d'Athènes, est actuellement maître de conférences en histoire de l'art et archéologie grecques à l'université d'Aix-Marseille. Spécialiste de sculpture grecque, il est notamment l'auteur de *La représentation honorifique dans les cités grecques aux époques classique et hellénistique* paru en 2017.

Sophie Bouffier est professeure d'histoire grecque à l'Université d'Aix Marseille, membre du laboratoire Camille Jullian et directrice de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (Aix-en-Provence).

Jérémy Clément (doctorant à l'université P. Valéry Montpellier III) rédige une thèse sur « Les cultures équestres des cités et royaumes hellénistiques. Une nouvelle approche de l'histoire des cavaleries grecques (IV^e-I^{er} s. av. J.-C.) ».

Céline Dubois est docteure en histoire de l'art et archéologie classique auteur d'une thèse intitulée : *Du fœtus à l'enfant dans le monde grec archaïque et classique : représentations, pratiques rituelles et gestes funéraires* (à paraître). Elle est actuellement chercheuse associée à l'Université de Fribourg (Suisse) et poursuit des recherches sur le traitement (littéraire, visuel et funéraire) des marginalités sociales par les Grecs de l'Antiquité.

Julien Faguer (doctorant à l'université Paris-Nanterre, UMR-7041 ArScAn) rédige une thèse sur *les systèmes fonciers dans la Grèce égéenne des IV^e-I^{er} s. av. J.-C.*

Stéphanie Maillot, Maître de conférences en histoire grecque, Université Clermont Auvergne, CHEC.

Philippe Moreau est Professeur émérite de langue et littérature latines de l'Université de Paris Est Créteil. Il est spécialiste d'anthropologie et de droit de la famille à Rome et coordonne avec J.-L. Ferrary la base de données en ligne LEPOR (*leges populi Romani*). Il a publié notamment *Incestus et prohibita nuptiae. Conception romaine de l'inceste et histoire des prohibitions matrimoniales pour cause de parenté dans la Rome ancienne*, Paris, Les Belles Lettres, Collection d'Études anciennes, 2002.

Résumés des contributions à retrouver en intégralité dans votre espace adhérent(e) du site de l'APHG

Cl. Berrendonner, « L'autoreprésentation des groupes de parenté aristocratiques en Italie aux V^e-II^e s. av. J.-C. ».

Les sépultures aristocratiques présentes dans la péninsule italienne entre les V^e et II^e s. av. J.-C. montrent, certes de façon variable suivant les régions – l'Étrurie ayant probablement livré la documentation la plus abondante – des groupes de parenté qui choisirent de *s'autoreprésenter* suivant les codes en usage dans la société du temps. Alors qu'au V^e s. av. J.-C., chez les Étrusques, sont mises en avant soit l'image du couple, qui sert sans doute à symboliser la famille, soit la référence aux ancêtres, représentés ou comme une addition de couples banquetant dans l'Au-Delà, ou comme des personnages assis sur des trônes, la manière de mettre en scène la parenté évolue au IV^e s., à l'époque de la conquête de l'Italie par Rome. L'excellence aristocratique des lignées qui furent les acteurs des guerres contre Rome est alors mise en avant par différents biais : la mention, en Étrurie, des magistratures exercées de père en fils ; l'iconographie des tombes lucaniennes ou messapiennes, qui valorise les faits d'armes des hommes, tout en les montrant comme des fils ou des époux. Une fois la péninsule italienne passée sous domination romaine, il semble que les références à la parenté se soient multipliées dans les sépultures, peut-être parce que les notables locaux souhaitaient signifier par ce biais leur adoption de certains éléments du droit privé romain, mais plus probablement parce que la rétractation des horizons des aristocrates italiens les amena à se replier sur la sphère privée et sur le souvenir du passé glorieux de leurs lignées.

G. Biard, « La représentation honorifique de la famille dans les cités grecques du IV^e au II^e s. av. J.-C. Quelques pistes de réflexion ».

L'étude de la statuaire honorifique met en lumière certains aspects des relations entre les familles et les cités. Dès le IV^e s., les familles tirent parti du prestige que procure l'installation dans l'espace public de la statue d'un de leurs membres pour en promouvoir d'autres et asseoir de la sorte leur influence politique et sociale. La représentation honorifique privée, plus aisée à obtenir que la représentation publique car elle requiert seulement l'obtention d'une autorisation des assemblées ou des autorités du sanctuaire où doit se dresser le monument, est le levier principal de cette pratique politique des familles les plus aisées. Elle trouve sa forme la plus aboutie dans le groupe statuaire familial, qui promet souvent les parents d'ordinaire exclus par leur statut du très grand honneur que représente une statue publique, à savoir les femmes et les enfants. S'opposent ainsi deux conceptions : les institutions de la cité voient dans la représentation honorifique une récompense individuelle, accordée à un bienfaiteur en proportion des services qu'il a rendus à la communauté ; les familles la considèrent comme un moyen d'imprimer durablement leur marque sur la vie publique, notamment vis-à-vis des autres familles de la classe dirigeante. Cet équilibre caractéristique des systèmes politiques à base sociale restreinte se rompt dans certaines cités au II^e siècle av. J.-C., dont le fonctionnement ordinaire dépend désormais du dévouement de quelques grands bienfaiteurs. Cette mainmise de certaines familles sur l'activité publique se traduit dans la représentation honorifique officielle, qui assume de plus en plus souvent, dans ses modalités matérielles comme discursives, un caractère familial.

S. Bouffier, « Famille et parenté en Sicile classique et hellénistique : Quelques aspects ».

Traiter de la famille et de la parenté en Sicile classique et hellénistique peut apparaître comme une gageure tant les sources à ce sujet sont rares et lacunaires. Monde grec périphérique né de l'installation de populations égéennes en terre étrangère, la Sicile offre un visage spécifique, où famille et parenté sont fortement marquées par les relations avec les populations locales, Phénico-Puniques, Élymes, *Sikanes* et *Sikèles*. L'article s'appuie sur un matériel épigraphique constitué d'épitaphes et de dédicaces courtes, de tablettes de malédiction, de contrats de vente de la dite *Loi Sacrée de Sélinonte*, pour interroger l'identité des citoyens où la parenté grecque s'affirme de génération en génération, révélant des pratiques endogamiques mais aussi quelques interférences entre les cultures grecques et non grecques. Dans les quelques témoignages relatifs à la propriété, les familles grecques semblent détenir le monopole du foncier, et dans le domaine religieux, au moins à Sélinonte, elles défendent des cultes familiaux, nés peut-être dans les premiers temps de la cité.

J. Clément, « Famille, pouvoir et trahison : enquête sur un drame familial méconnu sous le règne d'Antiochos I Sôter ».

Compagnon de route d'Alexandre, le Macédonien Séleucos construisit en 312 av. J.-C. son propre royaume (le « royaume séleucide ») en rassemblant sous son autorité la plupart des territoires asiatiques qui composaient l'empire du conquérant macédonien. À sa mort en 281, Séleucos légua son jeune royaume à son fils aîné Antiochos I^{er} qui, à son tour, se préparait à le transmettre à son fils aîné, Séleucos, lorsque ce dernier disparut en 266 dans des circonstances que ni l'historiographie ancienne ni l'historiographie moderne n'ont véritablement éclairées. Les auteurs

anciens évoquent une crise familiale qui aurait conduit à la mise à mort du fils par le père mais les historiens modernes ont conclu que ce jeune homme de 28 ans, qui assumait alors le gouvernement de la moitié du royaume paternel, avait été tout simplement emporté par une épidémie. L'occasion se présente désormais de rouvrir cette enquête historique avec de nouveaux arguments, une entreprise qui questionne l'organisation familiale du pouvoir séleucide et qui explore les stratégies, heureuses ou malheureuses, qui ont conduit à transformer progressivement le pouvoir personnel de Séleucos I^{er} en un pouvoir dynastique.

C. Dubois, « Aux marges de la famille : les enfants non-reconnus et les enfants esclaves ».

Toutes les naissances dans la société grecque ne sont pas suivies d'une « fabrication » sociale dans les règles. L'enfant peut aussi ne pas être reconnu officiellement comme un membre de l'*oikos* et ne pas commencer le parcours qui doit le mener à l'acquisition de son statut de citoyen ou de fille de citoyen au regard de la cité. Deux catégories de tout-petit sont concernées : les enfants nés de parents libres qui ne souhaitent pas les reconnaître et les enfants nés de parents esclaves (ou d'au moins un parent esclave). La question de ces enfants se situe au carrefour de la combinaison thématique « famille et société » en s'apparentant à l'étude d'une marginalité multiple à la fois de la sphère intime, familiale, mais aussi de manière plus générale des différentes strates de la sphère publique, sociale. Étudier les individus en marge permet ainsi de rendre compte de la complexité des mécanismes qui régissent les rapports sociaux, mais aussi économiques, au sein et autour d'un groupe comme la famille par exemple.

J. Faguer, « Famille et patrimoine dans l'Athènes classique : mariage, adoption et accumulation foncière ».

Dans le cas de l'Athènes classique, la famille — et en particulier ces institutions essentielles que sont le mariage et l'adoption — est étudiée généralement sous deux angles qui tendent à évacuer la question du patrimoine : l'angle juridique, et celui de l'anthropologie culturelle. On s'attache ici à montrer l'intérêt d'une approche économique, à travers l'étude de l'accumulation foncière, envisagée comme un révélateur des stratégies matrimoniales et successorales. Les transferts de terres par mariage surviennent avant tout entre proches parents, en particulier dans le cas d'une fille « épicière ». Les plaidoyers des orateurs attiques permettent ainsi de mettre en lumière des stratégies qui, prolongeant l'indivision d'un patrimoine à la faveur d'unions endogames ou d'un célibat des cadets, tendent à rétablir une forme de primogéniture, un droit d'aînesse qui ne dit pas son nom, contre l'obligation légale d'un partage du patrimoine entre héritiers mâles. À l'inverse, dans le cas des unions exogames, le patrimoine maternel transmis aux enfants se limite à la dot, qui comprend rarement des biens immobiliers, et reste nettement inférieure aux parts dévolues aux héritiers mâles. Des transferts de patrimoine importants peuvent néanmoins survenir dans le cas d'une union exogame, lorsque le mariage est suivi d'une adoption, comme l'illustrent certains plaidoyers du IV^e siècle. Toutefois, s'ils permettent de contourner la loi qui donne la priorité à la lignée masculine dans la succession au détriment des héritiers par les femmes et des parents par alliance, ces arrangements conduisent avant tout à s'approprier des revenus, non des terres, ce qui favorise, au sein de la « classe liturgique », un processus de reconversion des patrimoines fonciers en direction d'activités urbaines et commerciales.

S. Maillot, « Familles et associations dans le monde égéen, V^e - II^e av. J.-C. ».

Familles et associations entretiennent des liens étroits dans les cités grecques aux époques classique et hellénistique. Ainsi la reconnaissance de la filiation légitime, condition de l'accès à la citoyenneté, passe par l'inscription dans des groupes souvent appelés « subdivisions civiques », *dèmes* et *phratries*, qui sont en fait des structures de type associatif. Cette reconnaissance passe par des témoignages émanant de groupes religieux (*thiases*, *génè*, *orgeones*...), composés exclusivement de citoyens, qui constituent des groupes de descendance masculine. Par ailleurs, des associations sont ouvertes aux non-citoyens, étrangers résidents, affranchis, esclaves. Elles constituent parfois des groupes de statut social et d'entraide, des substituts de famille pour les populations défavorisées, mais beaucoup sont des groupes mixtes du point de vue du statut juridique, du genre ou de l'origine ethnique, qui intègrent des *oikiai* au sens aristotélicien du terme, l'ensemble des membres de l'unité résidentielle. Ils naissent de la communauté de vie, de travail, de religion propre à l'*oikos* mais aussi probablement de rapports de dépendance. La « vie de communauté », *koinônia*, constitue un modèle social aussi important que celui de la famille avec lequel il se confond en partie.

Ph. Moreau, « Pères et fils dans la société romaine ».

Pour assurer sa reproduction, la société romaine accordait une grande importance à la continuité entre pères et fils, au point d'avoir créé un verbe qui l'exprimait : *patrissare*, « imiter son père ». La notion romaine de filiation associait nécessairement au simple lien généalogique la soumission du fils à la *patria potestas*. Dans le domaine privé (appartenance au groupe familial, patrimoine, discipline, mariage), le pater exerçait sur ses descendants un pouvoir très étendu, allant, en théorie jusqu'au droit de vie et de mort. En revanche, dans le domaine civique, les fils

jouissaient d'une certaine autonomie, puisqu'ils pouvaient même exercer l'autorité politique (*imperium*) en tant que magistrats sur leur pères simples citoyens. Surtout, le système électoral leur accordait un droit de vote égal à celui de leur pater dans les comices votant les lois et élisant les magistrats. Même, le complexe système des comices centuriates, divisant les citoyens en deux groupes d'âge, accordait, par l'institution originale de la « centurie prérogative », la prééminence aux *iuniores* (parmi lesquels se trouvaient des fils soumis à un pater) dans le choix des magistrats et des généraux, sans doute pour tenir compte du rôle prépondérant des hommes jeunes dans l'armée d'une cité guerrière.



**Famille et société dans
le monde grec et en
Italie (V^e-II^e s. av. n.è.)**

Capes-Agrégation d'histoire — Journée d'études
Vendredi 19 janvier 2018 — MMSH Aix-en-Provence
Amphithéâtre - 9h-17h

Contact

agrégation@univ-aix.fr
Centre Camille Jullian
Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme
5, rue de l'Oratoire de l'Évêché, BP 647
13284 Aix-en-Provence cedex 3



Centre Camille Jullian



© Hélène Aurigny, Julien Dubouloz et Isabelle Pernin pour *Historiens & Géographes*, tous droits réservés.
10/05/2018.

Notes

[1] Maître de conférences en histoire grecque, Centre Camille Jullian, Université d'Aix-Marseille. Présidente de la Régionale d'Aix-Marseille de l'APHG.

[2] Professeur des universités en histoire romaine, Centre Camille Jullian, Université d'Aix-Marseille. Membre associé au Centre Paul Albert Février.

[3] Maître de conférences en histoire et épigraphie grecques, Centre Camille Jullian, MMSH Aix-en-Provence, Université d'Aix-Marseille.